



LIVRET

de

l'apprenant

Vivre et annoncer l'Évangile aujourd'hui

Ce livret d'accueil est remis à chaque stagiaire à l'occasion de la rentrée.
Il est également accessible sur le site de l'Institut pour la Mission

<http://institutpoumlamission.fr>

2024-2025



Sommaire

Mot d'accueil	
Devenir disciple-missionnaire	p.3
Direction	p.4
Qui sommes-nous	p.5
La formation en quelques chiffres	p.6
Une équipe à votre service	p.9
Les partenaires	p.10
Des formations : pour qui ?	p.11
Comment s'inscrire	p.11
Formation Institut pour la Mission	p.12
L'organisation de votre formation.....	p.14
Vie pratique	p.15
Ressources	p.17
Règlement intérieur	p.18
Modalités d'évaluation	p.23
Propositions	p.25
Programme de formation 2024-2025	p.26
Les options	p.27
Accompagnement.....	p.27
Contacts	p.28

C'est le fil rouge de la formation à l'Institut pour la Mission.

Son point d'appui : la dynamique insufflée par le Pape François dans son exhortation apostolique : « la joie de l'Évangile ».



« La joie de l'Évangile qui remplit la vie de la communauté des disciples est une joie missionnaire. Les soixante-dix disciples en font l'expérience, eux qui reviennent de la mission pleins de joie (cf. Lc 10, 17). Jésus la vit, lui qui exulte de joie dans l'Esprit Saint et loue le Père parce que sa révélation rejoint les pauvres et les plus petits (cf. Lc 10, 21). Les premiers qui se convertissent la ressentent, remplis d'admiration, en écoutant la prédication des Apôtres « chacun dans sa propre langue » (Ac 2, 6) à la Pentecôte. Cette joie est un signe que l'Évangile a été annoncé et donne du fruit.

Mais elle a toujours la dynamique de l'exode et du don, du fait de sortir de soi, de marcher et de semer toujours de nouveau, toujours plus loin... »

Pape François, *Evangelii gaudium* n°21, 2013



Bienvenue à l'Institut pour la Mission ! Que ce soit pour quelques heures ou dans la perspective d'un nouvel emploi, nous espérons que vous trouverez ici les compétences nécessaires à votre projet de formation et que ce temps privilégié sera par-dessus tout l'occasion d'un véritable enrichissement personnel.

Nous n'aurons jamais fini de nous former : que ce soit sur des compétences professionnelles en perpétuelle évolution, ou sur des savoirs théologiques dont le sujet est par nature infini, la formation est nécessaire tout au long de la vie. Plus encore, nos missions pastorales requièrent sans cesse d'affiner nos discernements, d'ouvrir de nouvelles perspectives, de s'élancer avec un « souffle nouveau » : puissiez-vous trouver tout cela parmi nous !

Dans le cadre de votre cursus, nous veillerons particulièrement à vous proposer un accompagnement personnalisé, n'hésitez jamais à nous solliciter à ce sujet. Nos formateurs sont choisis pour leur compétences et leur diversité, pour leur riche expérience de terrain ou pour leur spécialisation dans leur domaine : nous vous souhaitons de belles rencontres, ainsi qu'avec les autres stagiaires !

Pour votre épanouissement et la qualité du déroulement de votre formation, ce livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention en formation. Il vous permet de connaître toutes les informations pratiques ainsi que les conditions de déroulement pédagogique et administratif de votre formation.

Très bonne formation à vous,

*P. Bruno Becker, directeur
et toute l'équipe d'animation*



SOMMES-NOUS ?

Depuis plus de cinquante ans, les diocèses de Lille, Arras et Cambrai forment des baptisés pour l'annonce de l'Évangile, au sein du CIPAC (Centre Interdiocésain de Formation Pastorale et Catéchétique)*.

Suite aux nouvelles orientations du pape François pour former des disciples-missionnaires, le CIPAC propose deux cursus de formation.



L'Année Saint-Matthieu est une année de formation ouverte à un large public d'acteurs de nos diocèses : bénévoles, membres des EAP, futurs LEME, ou toute personne désireuse d'approfondir sa vocation de chrétien. Elle propose une initiation au mystère chrétien, à la foi et à la vie en Église, dans un climat bienveillant et fraternel.



L'Institut pour la Mission est une formation en deux ans, pouvant être intégrée après l'année Saint Matthieu ou tout autre équivalent. Elle se veut une formation intégrale permettant à la fois d'obtenir :

- l'habilitation de « Laïc en Mission Ecclésiale » nécessaire dans les diocèses de Lille, Arras et Cambrai
- le titre national de chargé(e) de mission pastorale, en partenariat avec l'Université Catholique de Lille.

Pour intégrer la formation, il est nécessaire d'être envoyé.

*Association Loi 1901 n° 14 125

Organisme de formation professionnelle continue n° 315 900 354 5

formation

EN QUELQUES CHIFFRES

Année académique 2023/2024

41 STAGIAIRES

53 JOURS ANIMES

44 FORMATEURS

SAINT MATTHIEU 15 STAGIAIRES (SEPTEMBRE 2023)

80% de réussite cette année (20% d'abandon en cours de formation)

25% Suite de parcours
75% fin de formation

91% des répondants sont d'accords, voire tout à fait d'accord : les objectifs de la formation sont atteints

100% d'adéquation entre objectifs et attentes des stagiaires/envoyeurs (estimation stagiaires)



TEMOIGNAGES

« "Merci beaucoup pour cette année qui est un partage chaleureux, humain, animé et enthousiasmé ;) par la foi chrétienne, cette année est comme un cocon tellement bénéfique qu'il nous donne envie d'aller dehors avec une espérance joyeuse et engagée !
Le cocon de l'année Saint Matthieu ne nous ""met pas dehors" mais nous dépose délicatement dans nos engagements et notre foi
Merci beaucoup. C'est une des années qui restera fondatrice pour moi."»

« Merci pour cet approfondissement de nos connaissances et expériences que nous a offert cette année, et pour les bons moments passés ensemble, elle nous a permis de nous rapprocher de Dieu et nous a fait grandir dans notre foi chrétienne. Bref, tout était très bien ».

INSTITUT POUR LA MISSION
ANNEE 1
11 STAGIAIRES (SEPTEMBRE 2023)

82% de poursuite de parcours
18% fin de formation

95% Objectifs de la formations atteints
90% d'adéquation avec les attentes des
employeurs (estimation stagiaires)

100% Issus du Diocèse de Lille
0% du Diocèse d'Arras
91% 0% du Diocèse de Cambrai

91% Positifs vis-à-vis de la formation
(72% de réponses au questionnaire)



TEMOIGNAGES

« Beaucoup de domaines sont abordés. De l'humain et de l'écoute. »

« Une belle cohésion d'année. »

« MERCI et BRAVO. Nos référents sont à l'écoute, toujours là quand on a besoin d'eux. »

« La qualité de l'enseignement est top, des professeurs de très haut niveau. Echanges avec les formateurs et intervenants. »

« L'esprit convivial et la fraternité dans le groupe. La disponibilité des intervenants et de l'équipe de L'IM. »

INSTITUT POUR LA MISSION
ANNEE 2
11 STAGIAIRES (SEPTEMBRE 2023)

91% de stagiaires en fin de formation
9% de stagiaires en complément de formation

81% de stagiaires présentés au Titre de chargé.e de mission pastorale
100% des stagiaires présentés à la première session reçus

82% Issus du Diocèse de Lille
18% du Diocèse d'Arras
0% du Diocèse de Cambrai

“ TEMOIGNAGES



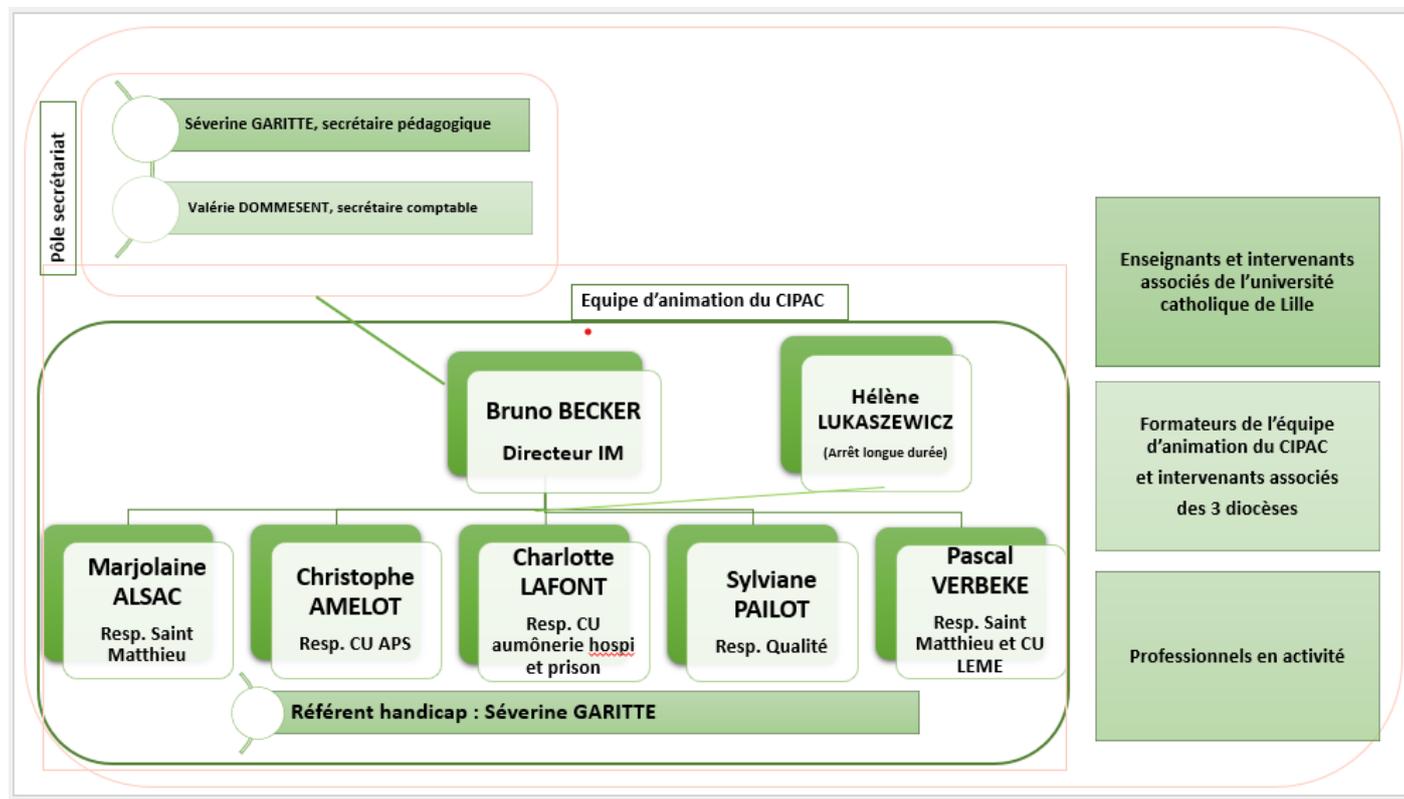
« Le soutien des formateurs, leur humanité, leur présence, leur écoute. »

« Des formateurs bienveillants, une équipe à l'écoute, un lieu où on se sent bien, des enseignements riches et variés, qualité des professeurs de théologie, un groupe soudé, un temps de respiration avant la suite de la semaine. »

Photo 1^{ère} promo IM
Juin 2022

Une équipe

A VOTRE SERVICE



Chaque personne en formation bénéficie d'un accompagnement individuel par un référent, membre de l'équipe.

Le référent est en lien avec l'employeur et/ou envoyeur et éventuellement avec un « tuteur terrain », pour permettre une adaptabilité maximum de la formation.

Nos formations sont accessibles aux personnes porteuses de certains types de handicap.

Pour tout renseignement, contactez Séverine Garitte.

03 28 36 38 80 ou secretariat@institutpourelamission.fr

Qualiopi
processus certifié

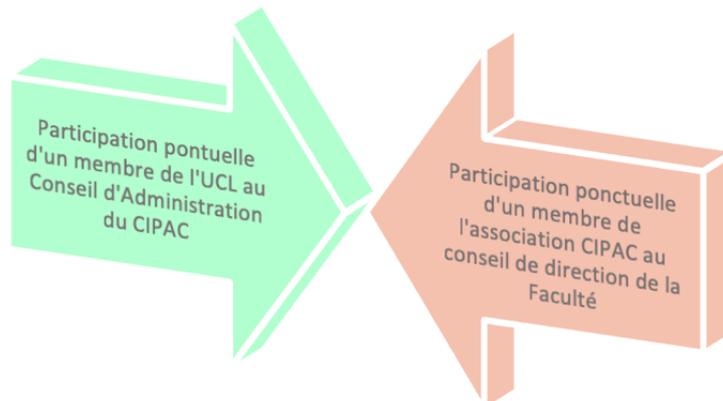
■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Par ailleurs, L'association CIPAC est engagée dans la démarche de certification QUALIOPi qui atteste de la qualité des prestataires de formation.

Les partenaires

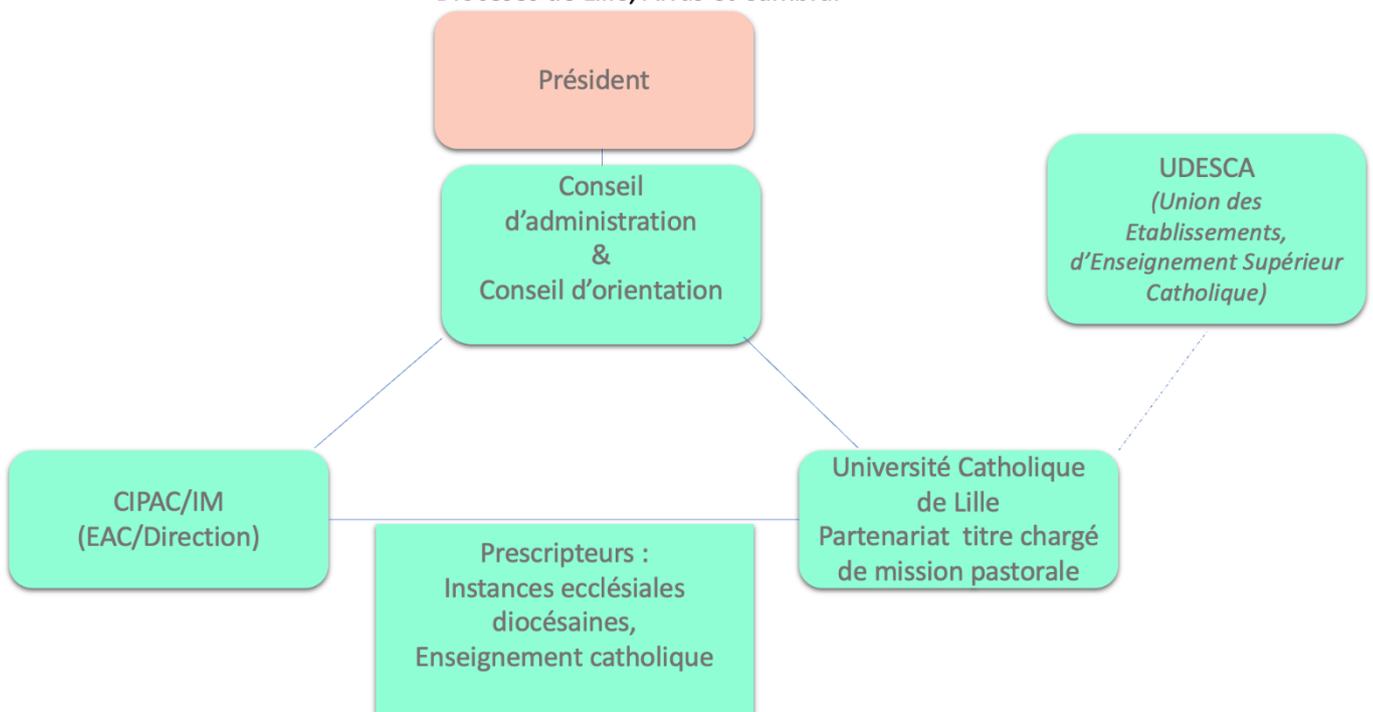
Les diocèses de Lille, Arras et Cambrai, en partenariat avec la faculté de théologie de l'Institut Catholique de Lille.



L'association CIPAC est présidée par l'un des évêques de la province ecclésiastique de Lille, élu par le conseil d'administration, tandis que l'association est constituée de représentants des structures pastorales de ces trois diocèses. Outre l'Assemblée Générale annuelle, un Conseil d'orientation supervise l'offre de formation.

Une ASSOCIATION de type loi 1901 Sous la responsabilité des évêques de Lille, Arras et Cambrai

Province de Lille
Diocèses de Lille, Arras et Cambrai



Formations

POUR QUI ? POUR QUOI ?

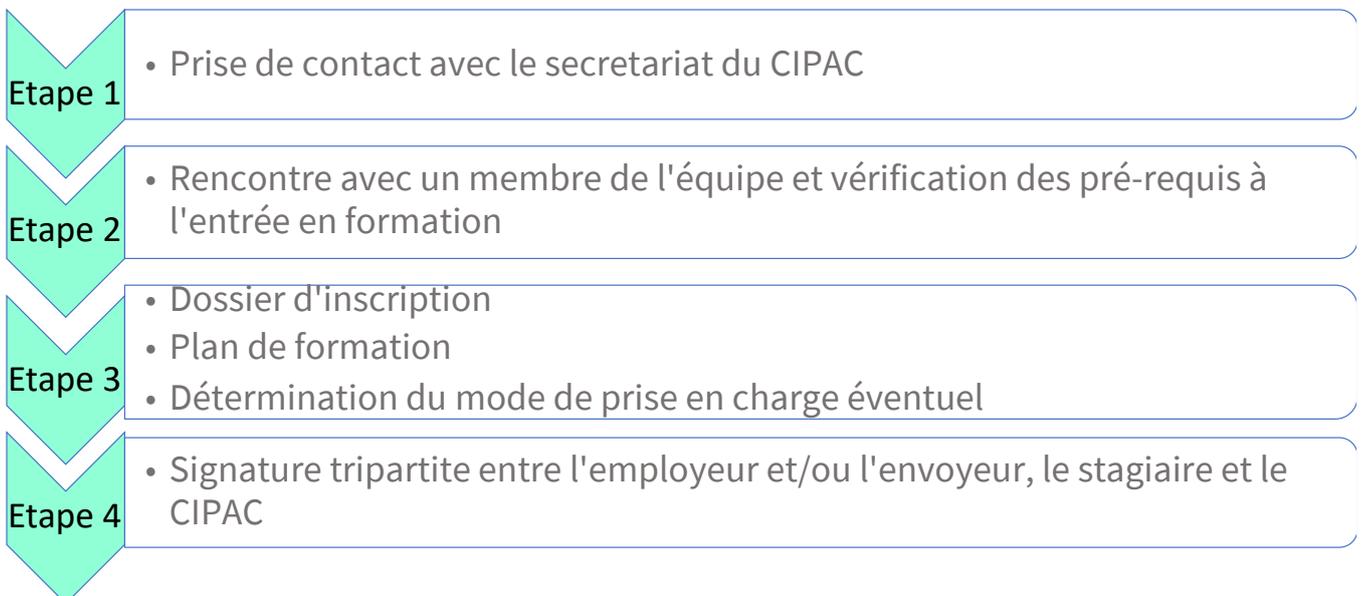
En année Saint Matthieu : Pour tous les chrétiens désireux de mieux comprendre et d'affermir leur foi, de faire l'expérience d'une communauté d'apprentissage fraternelle.

En formation Institut pour la Mission : Pour tous les chrétiens désireux de servir la mission de l'Église, que ce soit dans un cadre professionnel ou bénévole.

La formation de l'institut pour la mission permet de passer le titre de chargé de mission pastorale et peut permettre également d'obtenir l'habilitation aux fonctions de Laïc En Mission Ecclésiale (LEME) dans les diocèses de Lille, Arras et Cambrai, après un discernement avec l'employeur/l'envoyeur et l'Équipe de formation. L'envoi en formation ne constitue pas automatiquement une promesse d'embauche.

Le plus fréquemment, avec la formation Institut pour la Mission, les stagiaires peuvent, après concertation et discernement, accéder aux fonctions suivantes : aumônier ; responsable d'aumônerie ; animateur/trice en pastorale scolaire ; adjoint/e en pastorale scolaire ; laïc/que en mission ecclésiale ; animateur/trice en pastorale ; chargé/e de mission ecclésiale.

COMMENT S'INSCRIRE ?



La formation se déroule de septembre à juin.

Les cours débutent le 27 septembre 2024. Au-delà, les contacts pris amèneraient à un début de formation courant septembre 2025.



OBJECTIF

L'institut pour la Mission est une initiative des diocèses de Lille, Arras et Cambrai pour former ensemble les divers acteurs de la mission. Dans ce but, il travaille avec l'Université Catholique de Lille et l'ensemble des partenaires de terrain pour proposer différents parcours et diplômes.

SE FORMER À L'INSTITUT POUR LA MISSION

L'Institut pour la Mission propose d'approfondir et de structurer son expérience personnelle de foi au Christ et en Église pour annoncer l'Évangile dans le monde d'aujourd'hui. Ses différents parcours veulent :

- Offrir un parcours personnalisé d'approfondissement de l'expérience croyante,
- Donner accès aux richesses de la tradition chrétienne (Bible, théologie, sciences humaines),
- Aider chacune et chacun à discerner sa responsabilité, et à approfondir son engagement en Église.

COÛT

Les certificats universitaires sont proposés au tarif de 490€. Les journées autonomes sont proposées à 40€ (110€ si formation professionnelle). La formation complète est proposée au tarif de 20€/heure et peut faire l'objet d'une prise en charge CPF.

Pour plus de détails sur le contenu des modules, des pédagogies et des modalités d'évaluation, vous pouvez vous référer au catalogue des formations, ou bien rendez-vous sur institutpourelamission.fr

Outre la formation elle-même, les journées intègrent des temps d'échanges et de vie commune. La messe est proposée le vendredi midi. Une récollection annuelle offre un espace de ressourcement et de discernement.

OÙ ET QUAND

Toutes les journées de formation auront lieu à la maison Paul VI à Lille (74 rue Hippolyte Lefebvre), ordinairement le vendredi hors vacances scolaires.

Deux journées auront lieu le samedi, en collaboration avec la formation au diaconat permanent. Pour le cursus complet, quelques journées supplémentaires seront à prévoir.

ORGANISATION

La formation est cyclée sur deux années. Une thématique est abordée par journée. Celle-ci s'organise comme suit :

9h00-12h00 : première partie de la journée de cours

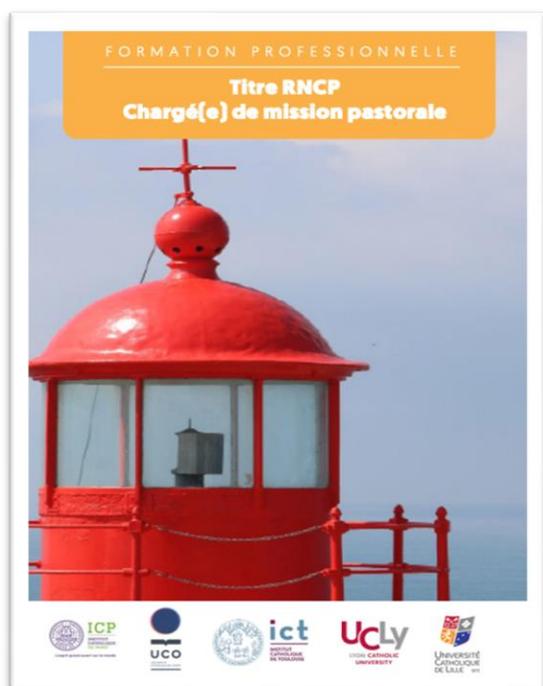
Le début effectif se faisant à 9h00 précises, les apprenants sont attendus ¼ d'heure avant le début de la journée.

12h15 : Messe suivie du repas pris en commun

14h-16h30 : deuxième partie de la journée de cours (reprise à 14h précises).



L'Institut pour la mission offre une formation intégrale et intégrée permettant la préparation du Titre professionnel de chargé de mission pastoral (inscrit au RNCP, n°38927) et/ou des blocs de compétences de celui-ci, en partenariat avec Université catholique de Lille, et l'habilitation permettant la délivrance d'une lettre de mission pastorale.*



Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site de la Faculté de Théologie de Lille :
<https://theologie-catholille.fr/formations-professionnelles-titre-rncp-chargee-de-mission-pastorale>

Vous pouvez retrouver le référentiel sur le site France Compétences :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38927>

Le Titre professionnel est accessible via la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

La formation Institut pour la Mission est accessible aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat), ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle et bénévole, à l'aide d'un dispositif spécifique appelé VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels).

Pour tous renseignements sur ces deux dispositifs (VAPP ou VAE), n'hésitez pas à nous contacter



Organisation

DE VOTRE FORMATION

ANALYSE DU BESOIN DE FORMATION

Lors de l'entretien préalable à votre inscription, votre référent a pris connaissance de votre activité et son environnement, de vos besoins en formation et de ceux de votre employeur ou employeur. Il vérifie avec vous que vous disposez des prérequis pour suivre la formation. Il établira avec vous votre plan de formation.

PRESENCE

Vous devez être présent aux dates et horaires indiqués sur votre plan de formation.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais le secrétariat par téléphone (03.28.36.38.80) ou par email (secretariat@institutpouurlamission.fr), votre référent, et également d'informer votre employeur ou employeur.

ASSIDUITE

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est assuré par votre signature chaque demi-journée de la feuille d'émargement qui est à destination du financeur de votre formation.

CONTROLE DES ACQUIS PEDAGOGIQUES

Chaque module de formation entraîne une évaluation des acquis, selon les modalités propres à chacun de ces enseignements.

ENQUETE DE SATISFACTION

A la fin de chaque année de formation, une enquête de satisfaction vous sera transmise afin de nous permettre d'améliorer la qualité de nos prestations. Elle portera sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de vos formateurs.

UN REFERENT DEDIE

Un référent dédié est attribué à chaque stagiaire en début d'année. Si vous rencontrez une question ou un problème au cours de votre formation, vous pouvez vous adresser à votre référent ou au responsable d'année.

Un cahier de doléances est à disposition au secrétariat.

Vie pratique

ACCES AU LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroule dans les locaux du CIPAC, situés au sein de la Maison Paul VI, 74 rue Hippolyte Lefèbvre, 59000 LILLE

Par le métro

Vous pouvez utiliser les transports en commun pour venir à l'Institut pour la Mission (train Lille Flandres et Lille Europe, puis métro). À la gare, emprunter en métro la ligne 2 en direction de CH Dron, Tourcoing, et sortir à la station Saint-Maurice Pellevoisin. La Maison Paul VI est à moins de 5 minutes à pied de la station de métro.



En voiture

En venant de l'autoroute A25,

- Prendre sortie 1 en direction de N356
- Puis prendre sortie 5 en direction de Mons en Baroeul, Lille Saint-Maurice
- Prendre à Gauche D14 / Pont de Roubaix
- Puis à droite Rue Saint-Druon
- Et la Maison Paul VI se trouve sur votre gauche

Un parking est disponible dans l'enceinte du bâtiment pour les membres de la maison et les stagiaires en formation.

Si vous venez en voiture, pensez au co-voiturage : l'association CIPAC est engagée dans une démarche de transition écologique/Eglise verte.



Accès PMR (Personne à mobilité réduite)

La maison Paul VI et les salles de cours sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une entrée aménagée est utilisable sur le côté droit du bâtiment.

Les cours se déroulant au 1^{er} étage de la Maison, un ascenseur est à disposition.

RESTAURATION

Il vous revient de vous inscrire chaque semaine au repas si vous désirez profiter de l'offre de la maison Paul VI (11,60€ au 1er septembre 2024) ; cette inscription se fait par internet (**Maison Paul VI | MyRezApp**) <https://booking.myrezapp.com/fr/online/booking/minisite/17907/maison-paul-vi> au plus tard **15 jours avant le jour de formation** (choisissez la catégorie « IM – étudiant »).

Dans le quartier se trouvent aussi plusieurs possibilités de restauration rapide (boulangerie, Halles modernes...), et la Maison Paul VI met à votre disposition réfrigérateurs et fours à micro-ondes.

Pour tout régime alimentaire particulier, merci d'en informer l'accueil de la Maison.

Le repas se prend ensemble après la messe du vendredi.



Il est possible d'apporter son panier-repas et sa vaisselle (couverts, verre, assiette) et de se restaurer dans la salle à manger commune.

PROPRETE DES LOCAUX

Les salles de cours ont un revêtement de sol en moquette. Nous vous demandons de n'y apporter aucune nourriture ni boisson (autre que de l'eau).

ESPACE DE CONVIVIALITE

Au premier étage de la Maison, vous trouverez deux espaces de convivialité, à la fois pour faciliter les échanges, et prendre vos pauses aménagées durant votre journée de formation. Café et thé sont à disposition.

CELEBRATION

L'eucharistie est proposée tous les vendredis, à 12h15 précises. Vous serez invités à participer à la préparation et l'animation de la célébration, les chants ou à servir à la sacristie.

HEBERGEMENT

La Maison Paul VI dispose de 22 chambres pouvant être réservées dans le cadre de votre formation, au tarif de 42 euros la nuitée (petit déjeuner compris).

Pour toute question à ce sujet, merci de vous rapprocher de l'Accueil de la Maison Paul VI.



Ressources

CENTRE DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Au sein de la Maison Paul VI, vous pouvez, dans le cadre de votre formation et de vos activités pastorales, bénéficier de l'accès à un centre de ressources pédagogiques.

Horaires et jours d'ouverture

Les mardis, jeudis, et vendredis, de 10h30 à 17h, et les lundis, de 10h30 à 19h30. Fermé pendant les vacances scolaires. Pour toute demande de réservation de documents, prenez contact via documentation@lille.catholique.fr



BIBLIOTHEQUE DIOCESAINE DE LILLE

Située au sein de la Maison Paul VI (au bout du couloir du 1er étage), elle vous est également accessible. Vous pouvez consulter les ressources disponibles sur le site : <https://catholique59.bibli.fr/> et venir consulter et emprunter les ouvrages.

ATTENTION ! tous les ouvrages ne sont pas répertoriés. Le fonds documentaire est en cours d'indexation. Si vous ne trouvez pas une référence sur le site, n'hésitez pas à prendre contact avec la bibliothèque : il y a de fortes chances d'y trouver l'ouvrage ou la revue que vous cherchez.

Contact : 03.28.36.38.05 / bibliotheque.diocese@lille.catholique.fr

Horaires et jours d'ouverture (hors vacances scolaires)

Septembre 2024 : le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h à 15h.

Le fonctionnement de la bibliothèque est en cours de réorganisation. D'autres créneaux d'ouverture seront proposés dans l'année. En dehors de ces créneaux, vous pouvez passer par le centre de ressources documentaires aux horaires indiqués ci-dessus.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE VAUBAN

Pour les personnes inscrites au Titre RNCP de chargé de mission pastorale, vous pouvez également emprunter et consulter les ouvrages de la bibliothèque de l'Université Catholique de Lille. Elle est accessible uniquement avec votre carte d'étudiant. Vous trouverez toutes les informations concernant les jours et horaires d'ouvertures, ainsi, qu'un moteur de recherche sur le site : <http://lol.univ-catholille.fr/fr>



Pour les personnes en formation au CIPAC

PREAMBULE :

Le CIPAC-Institut pour la Mission est un centre de formation pastorale pour les diocèses de Lille, Arras et Cambrai, ouvert également à d'autres diocèses. Il dispense les formations : « Année Saint Matthieu » et « Institut pour la Mission ».

Il assure une formation pastorale, théologique et spirituelle pour divers services d'Église.

Il discerne les compétences et aptitudes éventuelles à recevoir une mission ecclésiale.

Il collabore avec les instances diocésaines et les responsables de terrain pour définir et ajuster la responsabilité qui pourra être éventuellement confiée.

Les parcours et cycles de formation proposés sont financés par les institutions ecclésiales et offertes aux participants, et dans certains cas pris en charge par les étudiants eux-mêmes (Année Saint Matthieu)

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet, conformément à la loi, de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline au sein de l'organisme de formation CIPAC.

Il est complété, éventuellement, par des notes de service en cas de nécessité.

Il s'applique à toute personne suivant un ou plusieurs modules de formation au CIPAC situés dans le centre de formation (bâtiment et parc extérieur). Ce règlement définit également les responsabilités et conduites à tenir des différents intervenants.

ARTICLE 2 : REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

La prévention des risques d'accident et de maladie est impérative et exige de chacun le respect total des prescriptions en matière d'hygiène et de sécurité. Les préconisations sanitaires en vigueur s'appliquent dans l'ensemble des lieux de formation dispensée par le CIPAC.

Chaque usager du centre de formation¹ doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle d'autrui, en respectant strictement les consignes générales et particulières en vigueur dans le bâtiment, le parking et le parc environnant, sous peine de sanctions disciplinaires.

Chaque usager doit avoir pris connaissance des consignes de sécurité qui sont affichées près des portes d'accès et pris conscience de la gravité des conséquences possibles de leur non-respect. Les consignes incendie et localisation des extincteurs et issues de secours sont affichées dans les locaux. Un plan d'évacuation a été établi et sera, si nécessaire, mis en œuvre sous la conduite de personnes formées. Tout accident ou incident survenu au cours d'une formation doit être immédiatement déclaré par la personne accidentée ou, dans le cas où elle est dans l'incapacité de le faire elle-même, par les témoins de l'accident aux responsables du CIPAC (équipe d'animation), qui prendront les mesures nécessaires.

¹ Étudiant ou formateur.

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992, il est strictement interdit de fumer dans les locaux du CIPAC et l'ensemble du bâtiment. Des points extérieurs sont prévus à cet effet.

Il est interdit de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux du CIPAC, et d'y introduire des boissons alcoolisées.

Il est interdit de manger dans les salles autres que celles indiquées.

Chaque personne en formation a l'obligation de conserver en état le matériel qui lui est confié au sein du CIPAC. L'utilisation à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf accord exprès du directeur.

ARTICLE 3 : PLAN DE FORMATION

Les participants à une ou plusieurs journées de formation sont tenus de s'inscrire au préalable.

Le plan de formation personnalisé est établi avec les apprenants de parcours long (Année Saint Matthieu, IM, DU/CU) et l'équipe d'animation du CIPAC, en concertation avec les envoyeurs et les services concernés.

Le plan de formation doit être validé (CIPAC, stagiaire, employeur) avant le début des cours.

La participation du stagiaire aux modules de formation auxquels il est inscrit est prioritaire sur toute autre activité ou sollicitation.

Chaque stagiaire effectue, au moins en fin d'année, un bilan avec un membre de l'équipe d'animation qui est son « référent ». C'est au cours de ce bilan que peut être élaboré un éventuel projet de plan de formation pour l'année suivante. Chaque stagiaire est tenu d'effectuer ce bilan de fin d'année, et à toute autre période de l'année à la demande de l'équipe d'animation du CIPAC.

Le CIPAC reconnaît les modules de formation suivis et validés dans d'autres lieux de formation (attestations faisant foi), et prend en compte les acquis de l'expérience des candidats. La commission de VAE peut être sollicitée en présentant un dossier comprenant : CV détaillé, argumentaire des compétences acquises, 2 lettres de recommandation d'un employeur et/ou collaborateur.

ARTICLE 4 : HORAIRES

Les horaires des divers modules de formation sont fixés par les responsables du CIPAC et portés à la connaissance du stagiaire lors de l'établissement du programme de formation (cf. calendrier de la formation). Ils suivent le rythme scolaire.

Ils sont affichés sur les panneaux prévus à cet effet, avec les modifications éventuelles.

Le stagiaire est tenu de respecter l'horaire de la formation. En cas de retard, il doit avertir les responsables du CIPAC (par l'intermédiaire du secrétariat) et s'en justifier.

Par ailleurs, le stagiaire ne peut s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles avec l'accord préalable de son référent ou du directeur du CIPAC.

Le non-respect des horaires pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires et d'une information circonstanciée à l'employeur et employeur éventuel du stagiaire.

ARTICLE 5 : ABSENCES

La présence du stagiaire aux modules de formation auxquels il est inscrit est requise, et il n'est pas permis de s'absenter sauf pour raison médicale, certificat médical à l'appui (remis au secrétariat du CIPAC), ou circonstances exceptionnelles après accord préalable de son référent ou du directeur du CIPAC.

Toute absence fera l'objet d'une information et justification auprès du secrétariat du CIPAC. L'employeur et/ou l'employeur du stagiaire en sera informé.

Toute absence prévisible pour circonstance exceptionnelle doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du référent ou du directeur du CIPAC.

Par ailleurs, les personnes en formation sont tenues de signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de la formation, les feuilles de présence.

Toute absence, justifiée ou non, demande un travail personnel de récupération. Deux absences consécutives ou trois absences dans un même bloc de compétences, entraînent la production d'un travail complémentaire.

Quatre absences remettent en cause la possibilité de présenter une validation au jury d'examen.

ARTICLE 6 : CIVILITE

L'écoute attentive des interventions du ou des formateurs, l'attention portée à la parole des autres apprenants et la bienveillance sont des conditions élémentaires du bien vivre-ensemble et relèvent des qualités attendues d'un chargé de mission pastorale. L'usage du téléphone portable est à proscrire dans le cadre des heures de formation, sauf en cas d'usage pédagogique.

En cas de désaccord ou d'incompréhension avec un intervenant, la personne en formation est invitée à privilégier le dialogue, avec l'intervenant d'abord, puis le cas échéant avec son référent ou l'un des membres de l'équipe d'animation. Le stagiaire a le droit d'interpeller les représentants au « Conseil de vie du CIPAC ». Lors des évaluations de formation, les apprenants peuvent exprimer leurs suggestions et critiques.

ARTICLE 7 : ACCES A L'ORGANISME DE FORMATION

Sauf autorisation exprès du directeur du CIPAC, le stagiaire ayant accès au bâtiment, parking et parc de la Maison Paul VI pour suivre leur formation, ne peut y entrer ou y demeurer à d'autres fins, et ne peut y introduire ou faciliter l'introduction d'autres personnes étrangères au CIPAC, ni de marchandises destinées à être stockées ou vendues.

L'accès au bâtiment principal se fait par la porte principale (perron) aux heures d'ouverture : 8h00 / 18h00.

ARTICLE 8 : VIE DE LA MAISON

La formation au CIPAC implique la participation à la vie de la maison, dans un climat convivial :

- accueil mutuel ;
- prise en charge commune du maintien de la propreté ;
- préparation des messes et prise en charge occasionnelle de l'animation lors d'événements et de journées de formation

ARTICLE 9 : REPRESENTATION DES BENEFICIAIRES DE LA FORMATION

Le CIPAC a la responsabilité de l'organisation d'élections de représentants des personnes en formation. Un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent donc être élus par niveau (pour l'année Saint Matthieu / pour l'Institut pour la Mission). Ces délégués représentent les stagiaires en formation.

Toute personne inscrite en formation longue au CIPAC (Année Saint Matthieu, ou IM) est électrice et éligible. Les candidats volontaires devront se manifester au cours d'une séance d'accompagnement pédagogique. Les personnes en formation sont informées de la tenue des élections lors de l'assemblée de rentrée et par une communication, au plus tard une semaine avant les élections, présentant les différents candidats. L'élection a lieu au scrutin uninominal à deux tours. Elles ont lieu au cours du premier semestre. Les bulletins de vote et l'urne sont à disposition des stagiaires au secrétariat du CIPAC. En cas d'absence lors de la période d'élections, les personnes en formation ont la possibilité de donner procuration à un(e) autre stagiaire (une lettre manuscrite de la main de la personne qui demande procuration, accompagnée d'une photocopie de la carte d'identité devront alors être présentées) ; il est également possible de voter par courrier postal avant le dernier jour des élections – le vendredi minuit – (le cachet de la poste faisant foi). Le dépouillement a lieu en présence de représentants de l'équipe d'animation du CIPAC, des candidats, et de volontaires parmi les stagiaires en formation, la semaine suivante. Le résultat des élections est affiché au secrétariat du CIPAC et par une communication par courriel. Les délégués sont élus pour une année de formation (d'octobre à fin juin de l'année suivante). Ils peuvent être élus pour deux mandats consécutifs. Ils sont réunis en « Conseil de vie du CIPAC », en présence des référents de niveau pour échanger sur la vie de l'organisme de formation. Ils se réunissent trois fois dans l'année (en octobre-novembre après l'élection ; en janvier-février et en mai). Ils peuvent présenter des demandes individuelles ou collectives à l'institut de formation. Ces réclamations sont relatives au déroulement et à la qualité de la formation, à l'organisation des stages, aux conditions de vie des stagiaires, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

ARTICLE 10 : INFORMATION ET AFFICHAGE

La circulation de l'information se fait par affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique ou syndicale sont interdites dans l'enceinte de l'organisme de formation.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE EN CAS DE VOL OU DE DOMMAGES

Le CIPAC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels de toute nature déposés par le stagiaire dans son enceinte (salles, bâtiment, parking, parc). Il appartient à chacun d'être vigilant et de surveiller ses effets personnels.

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE / DROIT A L'IMAGE

Toute utilisation abusive des données personnelles pourra être sanctionnée. Les contacts établis en cours de formation, les listes de contacts de l'Institut pour la Mission ne doivent en aucun cas être mobilisés pour des raisons extérieures, sauf accord préalable de la / des personnes(s) concernées.

Les formations dispensées au sein du CIPAC constituent sa propriété intellectuelle. Toute diffusion totale ou partielle sans autorisation est interdite.

Les usagers du CIPAC peuvent télécharger, stocker une copie sous forme électronique et imprimer un nombre limité de documents ou d'extraits de documents à condition que ces contenus soient destinés à un usage personnel ou pédagogique et ne représentent pas ou n'aboutissent pas à une utilisation commerciale, ni ne soient transmis à une organisation commerciale.

Pour les travaux des étudiants, le plagiat (d'œuvres, de sites internet, de productions d'intelligence artificielle) est interdit. Toute source doit être citée.

Les contenus ne devront pas être utilisés directement ou indirectement à des fins de reproduction, redistribution, concession, substantielle ou systématique, à destination de qui que ce soit d'autre que les usagers du CIPAC.

Toute utilisation commerciale (revente, fourniture d'accès rémunérée) ou sortant des cas de figure autorisés définis dans les licences doit faire l'objet d'un accord avec l'éditeur.

Les personnes morales ont droit à la protection de leur nom, de leur domicile, de leurs correspondances et de leur réputation. L'image du CIPAC engage les instances diocésaines, les responsables de terrain et les autres étudiants. Le trouble ou dommage causé par un comportement relevant de la vie privée de l'étudiant et portant atteinte à l'image du CIPAC pourra justifier, selon le degré de gravité, l'application d'une sanction disciplinaire outre d'éventuelles poursuites civiles et / ou pénales.

ARTICLE 13 : SANCTIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire du CIPAC à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction (selon l'article R 6352 du Code du travail) : avertissement écrit, mise-à-pied, renvoi.

Aucune sanction ne peut être infligée à une personne en formation sans que celle-ci n'ait été informée au préalable des griefs retenus contre elle. Si son agissement a donné lieu à une sanction immédiate, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Le directeur du CIPAC informera l'envoyeur et/ou l'employeur éventuel de la sanction prise envers le stagiaire (ainsi que l'organisme collecteur paritaire agréé, s'il y a lieu).

Le présent règlement entre en application à compter du 5 septembre 2024.

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire en formation.

P. Bruno Becker, directeur
Le 1er septembre 2024



Modalités

D'EVALUATION

INSTITUT POUR LA MISSION

Chaque module intègre sa propre validation.

Par ailleurs, pour l'obtention du titre de « Chargé(e) de mission pastorale », ce cursus prépare et contient les évaluations ci-dessous.

LES ÉVALUATIONS DU TITRE « CHARGÉ(E) DE MISSION PASTORALE »

Source : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38927/>

Les modalités d'évaluation sont mixtes, adaptées aux compétences évaluées. Les évaluations sont au nombre de six : dossier de type étude de cas, oral, dossier d'analyse de pratique, fiche de synthèse, écrit et oral professionnel...

<p>BLOC 01 : Accueil du public dans le cadre d'une rencontre pastorale</p>	<p>Mise en situation professionnelle individuelle orale reconstituée : 15 minutes de présentation + 15 minutes de questions/réponses</p> <p>Sur la base d'une expérience vécue dans une organisation d'accompagnement des publics dans leur cheminement humain et spirituel, le candidat présente 2 situations distinctes d'accueil de publics.</p> <p>Pour chacune d'entre elles, il présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une description du cadre de l'entretien - La description et l'analyse de l'entretien et du parcours d'accompagnement réalisé - La veille réalisée en lien avec chacun des accueils <p>Le candidat propose des points d'amélioration sur la qualité d'accueil et d'écoute (reformulation...), l'analyse de la demande, et sur les réponses apportées.</p>
<p>BLOC 02 : Animation du lieu pastoral en lien avec les trois dimensions de la mission pastorale (liturgie, diaconie, catéchèse)</p>	<p>Mise en situation professionnelle individuelle écrite reconstituée, réalisée hors centre de formation</p> <p>A partir d'une situation vécue d'animation de lieu pastoral, le candidat rédige individuellement un dossier dans lequel il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrit le contexte et la raison d'être pastorale du lieu - Présente les textes de référence, orientations, chartes ou visions pour l'animation du lieu - Justifie les choix d'animation réalisés - - Identifie les équipes (internes et externes) impliquées dans la mission pastorale et l'organigramme fonctionnel précisant les modalités de collaboration

	<p>- Décrit les compétences clés des membres de l'équipe, leurs motivations et identifie des axes d'améliorations et actions de formation associées En annexe, le candidat fournit les projets des institutions auxquelles il est rattaché, ainsi qu'au moins un support de communication présentant le lieu animé.</p>
BLOC 03 : Conduire un projet pastoral	<p>Mise en situation professionnelle individuelle orale reconstituée Sur la base d'une expérience vécue dans une organisation, le candidat présente un projet pastoral qu'il conduit et mène à son terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il décrit chacune des étapes : conception, planification, mise en œuvre, et évaluation. <p>Evaluateurs : 1 professionnel et 1 enseignant qui n'a pas eu le candidat en formation, qui connaît le métier et ses conditions d'exercice Durée : 15 minutes de présentation, 15 minutes de questions/réponse</p>
Bloc optionnel – mener des missions pastorales dans un contexte spécifique	
BLOC 04 : optionnel - Mener des missions pastorales dans un milieu scolaire	<p>Mise en situation professionnelle individuelle écrite reconstituée, réalisée hors centre de formation.</p> <p>Sur la base d'une expérience vécue, le candidat rédige un dossier retraçant un parcours de préparation à un sacrement ou une séance de catéchèse ou de culture religieuse. Le dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le public et son contexte - les objectifs pédagogiques - la description du déroulement des séances, les contenus et les moyens pédagogiques utilisés - l'articulation des séances ou du parcours avec les autres propositions pastorales et le projet de l'établissement - un retour d'expérience sur sa posture et des propositions d'axe d'amélioration
Bloc 05 : Optionnel - Mener des missions pastorales dans le contexte d'un diocèse	<p>Mise en situation professionnelle individuelle écrite reconstituée, réalisée hors centre de formation :</p> <p>Sur la base d'une expérience vécue, le candidat rédige un dossier décrivant le récit chronologique de la visite d'un bénéficiaire. Dans le dossier le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrit et contextualise la situation pastorale initiale dans laquelle sa contribution se place en précisant le lien avec les autres parties prenantes - Présente ses actions de préparation à la visite, - Décrit le déroulement de la visite elle-même, - Explicite sa posture, ses choix, et les éventuelles actions d'adaptation qu'il a opérées

	- Évalue la pertinence de son action d'accompagnement
Bloc 06 : Optionnel - Mener des missions pastorales dans un contexte d'aumônerie (pénitentiaire, hospitalière, HAD et militaire)	<p>Mise en situation professionnelle individuelle écrite reconstituée, réalisée hors centre de formation.</p> <p>Sur la base d'une expérience vécue dans un territoire en lien avec le diocèse, le candidat rédige un dossier décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse géographique, économique, sociologique et pastorale de son territoire - Une analyse des besoins du contexte local - Un répertoire des actions et demandes locales liées à sa mission - Ses actions de coordination et de régulation des demandes et actions - Une proposition de vision partagée et de perspectives de transformation pastorale locale

ÉVALUATION COMPLÉMENTAIRE POUR L'OBTENTION DU TITRE

Pour évaluer la maîtrise coordonnée des compétences, une évaluation finale transversale est nécessaire pour obtenir le titre de chargé de mission pastorale.

Elle se compose de 2 modalités :

- Dossier professionnel écrit individuel, réalisé hors centre de formation. Le candidat analyse une question théologique issue d'une situation pastorale vécue à l'aide de textes bibliques et/ou théologiques, pour en faire émerger des pistes d'action pastorale concrètes.
- Restitution orale individuelle, en centre de formation (10 minutes de présentation, 20 minutes de questions/réponses) Le candidat présente son analyse et ses pistes d'action pastorale, il évalue son travail de recherche et en relève les points forts et les limites, il propose des approfondissements possibles.

Évaluateurs : 1 professionnel et 1 enseignant qui n'a pas eu le candidat en formation, qui connaît le métier et ses conditions d'exercice

Les autres propositions

Quatre propositions au centre de formation

1. L'ANNÉE SAINT MATTHIEU/ L'ANNEE DE FONDATION

Une année pour prendre du recul et discerner, affermir sa foi et sa vie spirituelle, découvrir la diversité de l'Église, vivre une expérience fraternelle.

- 1 jour par semaine pendant 1 an

2. LES CERTIFICATS UNIVERSITAIRES

Sept journées pour approfondir une spécialité pastorale : Enseignement Catholique, Aumônerie d'hôpital ou de prison, Animation spirituelle en EHPAD.

- Environ 40h

3. LES JOURNÉES AUTONOMES

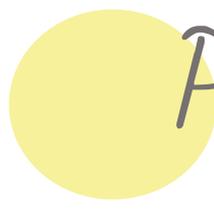
Les journées de nos parcours sont ouvertes à toutes les personnes engagées : Bible, théologie systématique, pastorale ou spirituelle, responsabilités pastorales...

- Environ 45 journées accessibles

4. LE PARCOURS COMPLET

Deux années pour affermir une responsabilité pastorale, approfondir ses compétences pratiques et théologiques, et obtenir un titre professionnel. Chaque stagiaire est accompagné dans son projet personnel

- 2 années cyclées, environ 300h au total
- 1 jour par semaine
- Titre professionnel

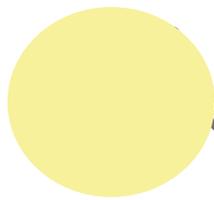


Programme

DE L'ANNEE 2024-2025

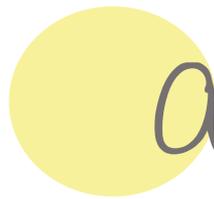
DATE	TITRE	INTERVENANT(S)
Ve 27/09/24	Lire la Bible en Église	Dominique GUERY
Ve 04/10/24	Le Salut	Sylviane PAILOT
Ve 11/10/24	Théologie des religions	Luc FORESTIER
Ve 18/10/24	Dialogue avec les musulmans	Jean-François BOUR
Ve 08/11/24	Qu'est-ce que l'être humain ?	Pedro VALINHO et Pascal VERBEKE
Sa 09/11/24	· Conscience, liberté et responsabilité · Quêtes spirituelles contemporaines	Bruno BECKER Sophie IZOARD
Ve 15/11/24 au Ve 13/12/24 : Options au choix		
Ve 10/01/25	Doctrines sociales de l'Église	Sophie IZOARD
Sa 11/01/25	· Cela change-t-il quelque chose d'être chrétien ? · Place et parole des pauvres	Bruno BECKER Pascal VERBEKE
Ve 17/01/25	Questions de morale sexuelle	Olivier BONNEWIJN
Ve 24/01/25	Initiation à la psychologie	Angelo MOLINARO
Ve 31/01/25	Lutte contre les emprises	Tiphaine SEGURET et Bernard PODVIN
06-07/02/25	Session « écoute »	Charlotte LAFONT
Ve 28/02/25	Relecture et discernement	Christine BOCKAERT
Ve 07/03/25	Ressources pour la vie spirituelle	Bernard PODVIN
Ve 14/03/25	Les sacrements de l'initiation	Sébastien VERECKEN et Sylviane PAILOT
Ve 21/03/25	Vers une pastorale inclusive (handicaps)	Collectif
Ve 28/03/25	La Trinité	Sylviane PAILOT
Ve 25/04/25	· Découvrir l'Ancien Testament · La mission de saint Paul	· Dominique GUERY · Christophe AERNOUITS
Ve 02/05/25	· Histoire d'Israël · Théologie de la Mission	· Catherine VIALLE · Luc-Emmanuel DUPONT
Ve 09/05/25	· Les psaumes et la prière · Annoncer le kérygme	· Sylviane PAILOT · Annie MONPAYS
Ve 16/05/25	· Justice et miséricorde dans l'Ancien Testament · Pourquoi la liturgie ?	· Catherine VIALLE · Charles-Marie RIGAIL
Ve 23/05/25	Le témoignage dans nos missions	Collectif

Pour plus de détails sur les journées : <https://institutpourelamission.fr>



options

OPTIONS					
	Ve 15/11	Ve 22/11	Ve 29/11	Ve 06/12	Ve 13/12
Scolaire	Mission de l'EC	Programme scolaire et pastorale	Posture et autorité	Droit et jeunesse	Pédagogie
EPHAD	Intervenir en EHPAD	Bien vieillir	La fin de vie	Pardon et culpabilité	Troubles neurodégén.
Hôpital	Hôpital et soins en France	Laïcité		Le début de la vie	Le mal et la souffrance
Prison	Justice et système pénitentiaire		Pathologies psy	Pardon et culpabilité	
LEME	Cadre diocésain et créativité	Formation d'adultes	au choix		



Accompagnement

Un accompagnement spécifique est proposé aux apprenants souhaitant valider le Titre professionnel, ou un certificat universitaire, afin d'optimiser leurs chances de réussite. Quelques jeudis dans l'année sont donc mis au planning.

Pour les options et les Certificats Universitaires (Bloc 04)

Vendredi 18/10 - 16h30 à 17h30

Jeudi 09/01 - 9h à 12h

Pour le Bloc 01

Jeudi 30/01 - 14h à 16h30

Jeudi 13/03 - 14h à 16h

Pour la validation finale

Jeudi 12/12 - 13h30 à 16h30

Jeudi 27/03 - 13h30 à 16h30

Jeudi 15/05 - 14h à 16h

Pour l'oral biblique

Jeudi 27/03 - 13h30 à 16h30

Jeudi 16/05 - 14h à 16h

Contacts

ACCUEIL ET SECRETARIAT

Accueil téléphonique : 03 28 36 38 80

Les lundis – mardis – vendredis de 8h15 à 12h30 et 13h30 à 16h45

Séverine Garitte, secrétariat pédagogique :

secretariat@institutpourelamission.fr

Valérie Dommesent, secrétariat administratif et comptable :

comptabilite@institutpourelamission.fr

DIRECTION

P. Bruno Becker, directeur :

bruno.becker@lille.catholique.fr

REFERENTS FONCTIONNELS

Référent Handicap : Séverine Garitte

Responsables année Saint Matthieu : Marjolaine Alsac et Pascal Verbeke

Responsable CU APS et accueil des extérieurs : Christophe Amelot

Responsable CU LEME : Pascal Verbeke

Responsable CU aumônier de prison et hospitalier : Charlotte Lafont

Responsable CU EPHAD : Valérie Dommesent

Responsable qualité : Sylviane Pailot

REFERENTS PEDAGOGIQUES

Nom	Prénom	Mail	Téléphone
ALSAC	Marjolaine	marjolaine.alsac@lille.catholique.fr	06 50 15 03 14
AMELOT	Christophe	christophe.amelot@lille.catholique.fr	07 85 68 63 34
BECKER	Bruno	bruno.becker@lille.catholique.fr	06 46 26 03 59
LAFONT	Charlotte	charlotte.lafont@lille.catholique.fr	07 86 04 97 19
PAILOT	Sylviane	sylviane.pailot@lille.catholique.fr	06 08 16 75 56
VERBEKE	Pascal	pascal.verbeke@lille.catholique.fr	07 85 68 90 11



74 rue Hippolyte Lefebvre – 59000 LILLE
03 28 36 38 80 - e-mail : secretariat@institutpourlamission.fr